



CONTRAT « NÉO »

Entre :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

EMPLOYEUR :

ADRESSE :

VILLE :

TELEPHONE : Fixe.....GSM.....

EMAIL :

Et la société :

2IS Caraïbes : 3, Lot. La colline aux moulins, Chateaubrun 97180 Sainte Anne

Récapitulatif de l'offre :

1. Réparation (pièces et main-d'œuvre)*
2. Maintenance*
3. Installation de divers logiciels*
4. Conseils et services à domicile*
5. Aide à l'utilisation*
6. Configuration de votre installation Internet *
7. Sauvegarde de vos données*
8. Sécurité (anti-virus et pare-feu)*
9. Jusqu' à, -10% de réduction sur tous vos achats dans votre boutique
10. Paiement en 10 mensualités et sans frais sur l'achat d'un PC neuf*
11. Report de votre 1^{ère} mensualité sur l'achat d'un PC neuf*
12. Formation : 1 heure achetée = 2 heures offertes*

Le présent contrat est signé pour une durée légale de.....mois,
pour un montant depar mois pour le ou (les) matériel(s) suivant(s) :

(Préciser pièce et main d'œuvre le cas échéant)

-
-
-

Les trois premiers mois sont à verser à la signature du contrat soit un montant de

*Le présent contrat ne peut être rompu avant son échéance. Exceptions faites des cas mentionnés dans les conditions générales.**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales ci-jointes et les accepte sans réserve.

Fait à : LE.....en quatre exemplaires.

(Date et signature du client indiquées sur chaque exemplaire conformément à l'article L.121-24 du Code de la Consommation)

Signature du client

(Précédé de la mention lu et approuvé)

2IS Caraïbes

***Conditions Générales au verso**

*2 I S Caraïbes, Route de Richer 97180 Ste-Anne – Entreprise individuelle. SIRET 493 637 052 00017 Code APE 524Z
Tél./Fax : 0590 28 03 84 – 0690 67 80 17*

N°.....

CONDITIONS GENERALES

OBJET DU CONTRAT

Les conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles 2IS Caraïbes s'engage à effectuer ou faire effectuer par tout tiers de son choix les prestations suivantes :

REPARATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE :

La réparation et maintenance informatique est prévu dans nos locaux sauf en cas de demande du client. Toutes intervention à domicile se fait sur rendez-vous et dans un délai de 72 heures. Une facturation supplément hors contrat sera effectuée pour les frais de déplacement. La réparation et la maintenance, ne peut concerner que le matériel prévu à la signature du contrat.

Pour les cas d'urgence et d'exception une facturation supplémentaire sera effectuée.

La réparation et la maintenance comprend :

- Le remplacement des pièces gratuitement **sauf écran et carte mère pour les ordinateurs portable, sauf écran pour les ordinateurs de bureau.**

Le remplacement gratuit des pièces, sera caduc si les scellés posés sur les ordinateurs sont rompus.

- La main d'œuvre gratuite.

- L'optimisation, et le paramétrage des composants de tous les matériels.

La réparation et la maintenance ne comprend pas :

- Les fournitures de consommables tels que cartouches d'encre, toners et consommables divers.

- La fourniture de logiciels ou de matériels non compris dans le contrat.

- Les réabonnements de logiciels ou tout autre abonnement envers d'autres tiers.

- Les interventions de maintenance sur serveur.

- Les matériels informatiques abîmés ou détruits volontairement ou par négligence.

- Les matériels informatiques abîmés ou détruits pour cause d'inondation de surtension ou de catastrophe naturelle.

2IS Caraïbes s'oblige à intervenir sur le matériel informatique, sur simple appel du client, dans un délai de 72 heures à compter de cet appel. Le service est assuré, de 9 heures à 12 heures trente et de 14 heures trente à 18 heures, les jours ouvrables du lundi au vendredi. Sauf en cas de force majeure, le délai d'intervention pourrait être augmenté.

Le client s'engage à utiliser son matériel informatique en bon père de famille.

ASSISTANCE INFORMATIQUE :

L'assistance informatique ne peut excéder trois interventions par trimestre à domicile. Toutes intervention à domicile se fait sur rendez-vous et dans un délai de 72 heures. Une facturation supplément hors contrat sera effectuée pour les frais de déplacement. Pour les cas d'urgence et d'exception une facturation, sera effectuée.

L'assistance informatique comprend :

- L'installation de nouveaux matériels compatible avec le progiciel installé.

- L'installation de logiciels dans la limite des connaissances du ou des intervenants et de la compatibilité avec le progiciel installé.

- La configuration Internet.

2IS Caraïbes s'oblige à intervenir sur le matériel informatique, sur simple appel du client, dans un délai de 72 heures à compter de cet appel. Le service est assuré, de 9 heures à 12 heures trente et de 14 heures trente à 18 heures, les jours ouvrables du lundi au vendredi. Sauf en cas de force majeure, le délai d'intervention pourrait être augmenté.

INFORMATIONS ET CONSEILS :

2IS Caraïbes apportera au Client tous renseignements et conseils techniques utiles pour l'entretien courant et le bon fonctionnement du matériel informatique. Il tiendra informé le Client, à l'issue de chacune de ses visites, de l'état d'usure du matériel informatique et lui signalera tous risques de dysfonctionnement ou de panne. D'une façon générale, il tiendra informé le Client de toutes difficultés rencontrées dans l'exercice de ses prestations.

LE SERVICE TELEPHONIQUE :

Le service téléphonique est disponible du Lundi au vendredi, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures.

SECURITE :

Un logiciel de sécurité anti-virus et pare-feu sera installé et configuré gratuitement sur votre ordinateur. Le choix de ce logiciel reste à la totale discrétion de 2IS Caraïbes. La sauvegarde des données pourra être effectué gratuitement par 2IS Caraïbes SARL sur un support qui sera fournit exclusivement par le client.

FORMATION :

L'offre concernant la formation, « une heure acheté = deux heures gratuites », est prévue dans nos locaux aux jours et aux heures prévues par 2IS Caraïbes SARL. Les formations à domicile se feront sur rendez-vous et feront l'objet d'une facturation supplémentaire hors contrat. Chaque séance à domicile aura une durée minimum d'une heure et demie.

Les plannings ainsi que les types de formations dispensées seront disponibles par téléphone ou sur notre site web.

CONDITIONS FINANCIERES :

Le prix de l'abonnement est celui en vigueur au jour de la souscription.

2IS Caraïbes se réserve le droit de modifier ses tarifs lors de la reconduction du contrat.

-Conditions de paiement :

Le paiement sera effectué par prélèvement automatique et mensuel entre le 7 et le 11 du mois.

L'autorisation de prélèvement jointe est à compléter et à retourner à 2IS Caraïbes SARL accompagnée d'un RIB et d'une photocopie d'une pièce d'identité.

L'offre concernant l'achat d'un ordinateur neuf en dix mensualités sans frais est soumise à des conditions particulières hors contrat à voir et à demander dans nos locaux.

DATE D'EFFET ET DUREE :

Le contrat est conclu pour la durée souscrite au recto, à compter de la date visée.

Résiliation avant la fin du contrat :

En cas de résiliation du contrat avant sont terme et sans motif légitime, le solde restant dû devra être versé.

Le contrat peut être rompu pour les cas suivant :

- Cas de force majeur (décès, départ du département de la Guadeloupe). Sur présentation de justificatifs légaux le contrat sera rompu, le solde à hauteur de 50% de la somme restante sera dû, sauf en cas de décès.

- Cas où le contrat ne serait pas honoré par 2is caraïbes. Il appartiendra au client de prouver sa bonne foi, dans ce cas le client sera remboursé des sommes perçues.

INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Les informations recueillies dans les différents documents ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. L'Abonné pourra exercer son droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés par l'intermédiaire des services ayant recueilli les présentes informations. Ces dernières pourront être communiquées à des sous-traitants pour les travaux nécessaires à l'exécution du présent contrat.

Droit de rétractation: En vertu de l'article L121-16 du Code de la consommation, Vous disposez d'un délai de sept jours à compter de la date de signature du contrat pour vous rétracter et demander son annulation.